Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_034-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/034

OBJET : **Approbation du Compte Administratif 2023**		
Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_034-DE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'exercice 2023 du budget communal étant clos, Mme Michelle LAVIT, 1ère adjointe au maire, rapporteur, et Présidente de la séance, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif de la ville :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	12 505 901,30 €uros
Recettes :	13 397 120,35 €uros
Résultat exercice 2023 :	891 219,05 €uros
Excédent reporté 2022 :	1 662 691,64 €uros
Excédent de fonctionnement cumulé :	**2 553 910,69 €uros**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	3 282 580,43 €uros
Recettes :	3 231 692,25 €uros
Résultat exercice 2023 :	- 50 888,18 €uros
Déficit reporté 2022 :	- 932 809,38 €uros
Déficit d'investissement cumulé :	**- 983 697,56 €uros**

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de GRAULHET, trésorier de la commune.

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_034-DE

I – INFORMATIONS GENERALES EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	I C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	15 788 481,73	16 628 812,60	729 882,26	A1	1 570 213,13
Investissement	3 282 580,43	3 231 692,25	(2) -932 809,38	A2	-983 697,56
Dont 1068		1 000 000,00			
Fonctionnement	12 505 901,30	13 397 120,35	(3) 1 662 691,64	A3	2 553 910,69

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	1 419 060,07	III + IV	560 425,91	B1 -858 634,16
Investissement	I	1 419 060,07	III	560 425,91	B2 -858 634,16
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	711 578,97
Investissement	A2 + B2	-1 842 331,72
Fonctionnement	A3 + B3	2 553 910,69

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.